

4T CONSEILS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue des Vignes
27920 ST-PIERRE-DE-BAILLEUL
952 594 968 R.C.S. EVREUX

Décisions extraordinaires de l'Associée Unique du 14 Avril 2026

L'an 2026

Le 14 Avril à 11 heures

Au siège social,

Madame BAZEMO Tolotra, associée unique de la société par actions simplifiée 4T CONSEILS au capital de 5 000 euros, divisé en 500 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est à 7 Rue des Vignes 27920 ST-PIERRE-DE-BAILLEUL.

Rappelle qu'elle détient la totalité du capital de la société 4T CONSEILS et qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transformation de la société en Société à responsabilité limitée
- Adoption des statuts de la société sous leur nouvelle forme
- Composition de l'organe de gestion
- Conséquences de la transformation sur les comptes de la société
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Elle dépose sur le bureau les documents suivants :

1. Le texte des résolutions proposées
2. Le texte des statuts sous forme de Société par actions simplifiée
3. Le projet de statuts sous forme de Société à responsabilité limitée

Elle adopte ensuite les résolutions suivantes :

Première décision

L'associée unique, après avoir constaté que les conditions requises par le Code de commerce sont réunies,

Décide la transformation de la société en société à responsabilité limitée, et ce, à effet du 14 Avril 2026 par le seul fait de l'approbation ci-après des statuts de la société, sous leur nouvelle forme.

Cette transformation régulièrement réalisée n'entraînera pas la création d'une nouvelle personne morale.

La société sera régie par les dispositions légales et réglementaires relatives aux Sociétés par actions simplifiées, et par ses nouveaux statuts. Son objet social, sa durée, son siège, son capital et sa répartition ne seront pas modifiés.

Deuxième décision

L'associée unique, en conséquence de la décision de transformation de la société en société à responsabilité limitée qui précède, et après avoir entendu la lecture, et pris connaissance du texte établi des statuts de la société sous sa nouvelle forme, décide de l'approuver purement et simplement dans son ensemble et dans chacune de ses parties.

Troisième décision

L'associée unique nomme en qualité de Gérant de la société pour une durée indéterminée Madame Tolotra BAZEMO, demeurant au 7 Rue des Vignes, 27920 ST-PIERRE-DE-BAILLEUL.

Madame Tolotra BAZEMO déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité à cet égard.

Quatrième décision

L'associée unique décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2026, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiée.

Cinquième décision

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par Madame Tolotra BAZEMO et sur lequel elle a porté son acceptation de fonctions.

Paris, le 14 Avril 2026,

Bon pour acceptation de fonctions de Gérant
Tolotra BAZEMO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tolotra', is enclosed within a rectangular box drawn with a single line.